

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert, tenue le 25 mai 2020 à 19 h 30 en visioconférence, sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

Sont également présents :

Hélène Simoneau, greffière  
Georges Pichet, directeur général

---

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, le maire exerce son droit de vote tel que prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19).

Ouverture de la séance (quorum et moment de silence)

La greffière constate que le quorum est atteint puis elle invite les membres du conseil à observer un moment de silence.

(2020-05-127)

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller David Bowles  
appuyé par la conseillère France Désaulniers

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté avec les modifications suivantes:

Ajouter le point 5.3 «*Suspension sans solde d'un employé*»;

Retrancher le point 6.1 «*Adjudication du contrat de construction No 20GN01 ayant pour objet la réfection des infrastructures municipales rue Riverside (de Alexandra à de Bretagne), avenue de Bromley et rue Osborne (de Alexandra à de Montrose)*»;

Ajouter le point 7.3 «*Remplacement et nomination d'un membre élu à la Commission du budget, des finances et de l'administration de l'Agglomération*».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-05-128)

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 avril 2020

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoin  
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 avril 2020 avec dispense de lecture considérant que tous les membres du conseil en ont pris connaissance avant la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

#### Mot du maire

Au cours de cette période qui s'étend de 19 h 35 à 19 h 47, le maire élabore sur les sujets suivants:

- réouverture partielle des bâtiments municipaux;
  - à votre service;
  - réouverture de la bibliothèque;
  - réouverture des commerces;
  - réalisations environnementales;
  - piétonnisation de Victoria;
  - partage de la route;
  - les dimanches, c'est silence!;
  - grande collecte de contenants consignés;
  - rappels essentiels.
- 

#### Première période de questions sur les sujets de l'ordre du jour (30 minutes)

Cette période de questions débute à 19 h 47 et se termine à 19 h 49. En raison de la pandémie de la COVID-19, le directeur général lit une partie des questions écrites du public. Le maire ainsi que les conseillers et conseillères concernés répondent verbalement à ces questions.

---

#### Rapport du maire sur les sujets traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 23 avril 2020

Le maire fait rapport au conseil sur les décisions prises par le conseil d'agglomération lors de sa séance ordinaire du 23 avril 2020, le tout conformément à l'article 61 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.0001).

---

(2020-05-129)

Orientations du conseil

CONSIDÉRANT QUE les sujets suivants doivent faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance ordinaire du conseil d'agglomération le 28 mai 2020;

CONSIDÉRANT QUE le maire a exposé la position qu'il entend prendre sur ces sujets;

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoïn  
appuyé par la conseillère France Désaulniers

D'EXPRIMER une orientation favorable relativement aux sujets suivants :

CA-200528-1.5 Approbation des procès-verbaux de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 17 avril 2020 à 9 h 30 et de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 23 avril 2020 à 16 h;

CA-200528-2.3 Approbation du rapport sur l'état des créances irrécouvrables du Fonds local d'investissement pour l'année 2019 (SD-2020-1100);

CA-200528-2.4 Entérinement de la nomination d'un membre au conseil d'administration de Tourisme Montérégie (SD-2020-1406);

CA-200528-2.5 Approbation des priorités d'intervention 2020-2021 ainsi que la politique d'investissement du Fonds régions et ruralité (SD-2020-1233);

CA-200528-2.6 Approbation d'une entente de gestion à intervenir entre la Ville et Développement économique de l'agglomération de Longueuil concernant la gestion du Fonds régions et ruralité et le programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises dans le cadre des Fonds locaux d'investissement (SD-2020-1251);

CA-200528-2.7 Octroi d'une aide financière à Développement économique de l'agglomération de Longueuil dans le cadre de l'entente de gestion d'une partie des sommes tirées du Fonds régions et ruralité (SD-2020-1265);

CA-200528-2.8 Désignation d'un membre du comité exécutif à titre de gestionnaire de la partie du Fonds régions et ruralité déléguée à la Ville par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (SD-2020-1234);

CA-200528-4.1 Autorisation des virements budgétaires apparaissant sur la liste du 30 avril 2020 préparée par la Direction des finances (SD-2020-1272);

CA-200528-6.1 Adjudication du contrat APP-20-020 (2019-BAT-803) pour l'exécution de travaux de réaménagement de la salle de réunion G-362 à l'hôtel de ville de Longueuil (SD-2020-0420);

CA-200528-6.2 Adjudication du contrat APP-20-072 (2020-GDE-553) pour la fourniture de services en mécanique de procédé aux ouvrages de production d'eau potable et d'assainissement des eaux usées (SD-2020-1222);

CA-200528-6.3 Octroi de gré à gré du contrat FU-2020-002 (2020-GDE-575) pour la fourniture de pièces de rechange pour les systèmes de désinfection UV des usines de production d'eau potable régionale et locale (SD-2020-1073);

CA-200528-6.4 Octroi de gré à gré du contrat ÉQ-19-37 pour l'acquisition de minifourgonnettes pour le Service de police (SD-2020-1203);

CA-200528-6.5 Autorisation d'un emprunt au fonds de roulement de l'agglomération afin de prévoir les crédits requis pour l'adjudication du contrat APP-20-021 (2019-BAT-817) pour l'exécution de travaux d'architecture et d'ingénierie dans le cadre de la migration des infrastructures technologiques du bâtiment situé au 350, boulevard Curé-Poirier Ouest, vers celui situé au 699, boulevard Curé-Poirier Ouest (SD-2020-1148);

CA-200528-6.7 Adjudication du contrat APP-20-048 pour la fourniture de services professionnels en actuariat pour conseiller et assister la Ville dans la gestion des régimes de retraite et des programmes d'assurance collective (SD-2020-1266);

CA-200528-6.8 Autorisation de vendre des biens appartenant à la Ville (SD-2020-1071);

CA-200528-6.9 Adjudication du contrat APP-20-073 (2019-GEN-608) pour l'exécution de travaux de remplacement des tubes de chaudières, de conduites d'incinération et de travaux connexes au Centre d'épuration Rive-Sud (SD-2020-1132);

CA-200528-6.10 Adjudication du contrat APP-20-065 (2020-TP201) pour le transport et la valorisation de branches et de troncs aux écocentres Marie-Victorin et Payer (option A) (SD-2020-1199);

CA-200528-8.1 Adoption du Règlement CA-2020-328 sur les modalités de publication des avis publics (SD-2020-1152);

CA-200528-8.2 Approbation d'une entente de collectes et d'événements spéciaux à intervenir entre la Ville et l'Association pour le recyclage des produits électroniques du Québec (SD-2020-1113);

CA-200528-8.5 Approbation des règlements L-100, L-101, L-102, L-103 et L-104 adoptés par le conseil d'administration du Réseau de transport de Longueuil (SD-2020-1066).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-05-130)

---

Autorisation au maire

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux  
appuyé par la conseillère Julie Bourgoin

D'AUTORISER le maire ou son représentant désigné à se prononcer de façon différente des orientations exprimées par le conseil si des informations additionnelles lui sont communiquées avant la tenue de la séance du conseil d'agglomération et justifient une position différente.

Votent pour : Le maire P. Brodeur et les conseillers F. Le Chatelier, P. Glorieux, J. Bourgoïn, D. Bowles et F. Désaulniers.

Votent contre : Les conseillers B. Rodrigue et L. Blancquaert et B. Marcotte.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

---

Rapport des représentants de la Ville aux commissions et organismes de l'agglomération

Les représentants de la ville font rapport au conseil sur les sujets traités aux commissions et organismes de l'agglomération :

- Le conseiller David Bowles : Commission du budget, des finances et de l'administration de l'Agglomération.
- 

Rapport du maire sur les sujets traités au Réseau de transport de Longueuil (RTL) et à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)

Le maire fait rapport au conseil sur les sujets traités aux réunions de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et du Réseau de transport de Longueuil (RTL).

---

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement modifiant l'article 53 du Règlement concernant la procédure des séances du conseil

La conseillère France Désaulniers donne un avis de motion voulant qu'un projet de règlement modifiant l'article 53 du *Règlement concernant la procédure des séances du conseil* (2015-125) soit présenté pour adoption au cours d'une séance distincte du conseil. Elle dépose une copie de ce projet de règlement.

Ce projet de règlement a pour objet de préciser la façon de procéder lorsqu'une personne adresse sa question à un élu qu'elle nomme en particulier.

---

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement modifiant le Règlement sur la délégation aux fonctionnaires et employés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la ville

La conseillère France Désaulniers donne un avis de motion voulant qu'un projet de règlement modifiant le *Règlement sur la délégation aux fonctionnaires et employés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la ville* (2014-122) soit présenté pour adoption au cours d'une séance distincte du conseil. Elle dépose une copie de ce projet de règlement.

Ce projet de règlement vise à modifier le *Règlement sur la délégation aux fonctionnaires et employés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la ville* (2014 122) afin de tenir compte de la nouvelle structure de la Direction du greffe et du contentieux.

---

(2020-05-131)

Correspondance du Ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH) concernant le Règlement d'emprunt 2020-180

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers  
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

Il est procédé au dépôt de la correspondance du Ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH) concernant le Règlement d'emprunt 2020-180.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Dépôt de la liste des déboursés, des transactions bancaires et des subventions aux organismes

CONSIDÉRANT les articles 82 et 477.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et le *Règlement sur la délégation aux fonctionnaires et employés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la ville* (2014-122) qui permet à certains fonctionnaires d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

Il est procédé au dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires dressée par le trésorier, couvrant la période du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2020 pour les sommes respectives de 1 041 920,70 \$ et 5 368 84,95 \$, lesquelles listes comprennent les dépenses autorisées par un fonctionnaire.

---

Dépôt de la liste des frais de recherche et de soutien des conseillers pour l'exercice financier 2019

Il est procédé au dépôt, conformément à l'article 35.5.5 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ, chapitre T-11.001), à la liste des remboursements autorisés par la ville au chapitre des dépenses de recherche et de soutien au cours de l'exercice financier 2019.

---

Dépôt de la liste des embauches

CONSIDÉRANT QUE le conseil a, par l'adoption de sa résolution n° 2005-12-047 adoptée le 19 décembre 2005, laquelle a par la suite été modifiée par l'adoption de la résolution n° 2008-10-364 le 8 octobre 2008, délégué au directeur des ressources humaines et au directeur général le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé qui est un salarié au sens du *Code du travail* (RLRQ, chapitre C-27);

Il est fait mention qu'aucune embauche n'a été effectuée pour la période du 9 avril au 13 mai 2020.

(2020-05-132)

---

Suspension sans solde d'un employé

Il est proposé par le conseiller Francis Le Chatelier  
appuyé par le conseiller David Bowles

DE SUSPENDRE sans solde pour une durée d'une journée l'employé no 1341; cette suspension devant être servie au moment jugé opportun par son supérieur.

Votent pour : Le maire P. Brodeur et les conseillers F. Le Chatelier, P. Glorieux, J. Bourgoin, L. Blancquaert, D. Bowles et F. Désaulniers.

Votent contre : Les conseillers B. Rodrigue et B. Marcotte.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

---

(2020-05-133)

Suspension sans solde d'un employé

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoin  
appuyé par le conseiller David Bowles

DE SUSPENDRE sans solde pour une durée de trois (3) journées l'employé no 0605; cette suspension devant être servie au moment jugé opportun par son supérieur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2020-05-134)

Adjudication du contrat de construction No 20GN02 ayant pour objet la réfection de bordures et trottoirs

CONSIDÉRANT QUE la ville a procédé au lancement de l'appel d'offres public no 20GN02 le 21 avril 2020, pour les travaux de réfection de bordures et trottoirs;

CONSIDÉRANT QUE cinq (5) entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'à l'ouverture des soumissions le 11 mai 2020, la ville a reçu cinq (5) soumissions tel qu'il appert du procès-verbal d'ouverture annexé à la présente résolution;

Il est proposé par la conseillère Brigitte Marcotte  
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'ADJUGER le contrat de construction no 20GN02 ayant pour objet la réfection de bordures et trottoirs à l'entreprise ayant fait, dans le délai fixé, la soumission conforme la plus basse, soit Les Entreprises Nord Construction (1962) inc., sur la base des prix unitaires apparaissant sur le bordereau de prix; la valeur totale du contrat étant estimée à 171 082,80 \$, toutes taxes comprises;

D'AUTORISER la dépense de 175 359,87 \$, toutes taxes comprises, soit la valeur totale du contrat de 171 082,80 \$ auquel s'ajoute une somme équivalente à 2,5 % (4 277,07 \$) à titre de travaux contingents, conformément à la Directive sur l'incorporation de contingences en matière de contrats de construction;

D'IMPUTER la somme de 175 359,87 \$, toutes taxes comprises, au Règlement décrétant des dépenses en immobilisation relatives au programme d'entretien routier de la ville et un emprunt de 1 500 000 \$ (2020-177);

D'AUTORISER la chef de division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-05-135)

---

Adjudication du contrat de services professionnels 20RHC01 ayant pour objet les services de graphisme pour l'élaboration d'un magazine municipal

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a donné une orientation favorable à la création du magazine municipal à la séance ordinaire du 22 octobre 2019;

CONSIDÉRANT QU'un aspect visuel soigné et professionnel est nécessaire pour atteindre les objectifs de cette publication;

CONSIDÉRANT QUE la ville n'a pas les compétences requises de graphisme à l'interne pour réaliser ce projet;

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers  
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

D'ADJUGER le contrat de services professionnels no 20RHC01 ayant pour objet les services de graphisme pour l'élaboration d'un magazine municipal pour une période de sept mois à l'entreprise ayant fait, dans le délai fixé, la soumission conforme la plus basse, soit Francine Gravel sur la base des prix unitaires apparaissant sur le bordereau de prix; la valeur du contrat pour la durée initiale de sept mois étant estimée à 7 829,80 \$, toutes taxes comprises;

DE PRENDRE ACTE QUE ce contrat peut être renouvelé pour quatre périodes consécutives d'un an chacune prise individuellement avec ajustement du prix suivant la moyenne de l'indice des prix à la consommation publié par Statistique Canada - région de Montréal pour la période s'étendant du 1er janvier au 31 décembre précédant la date de levée de l'option de renouvellement du contrat;

DE PRENDRE ACTE QUE la valeur totale de ce contrat pour une durée potentielle de quatre ans et sept mois, est estimée à la somme de 49 404,76 \$, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-131-12-418;

D'AUTORISER la chef de division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

Votent pour : Le maire P. Brodeur et les conseillers F. Le Chatelier, P. Glorieux, J. Bourgoin, D. Bowles et F. Désaulniers.

Votent contre : Les conseillers B. Rodrigue et L. Blancquaert et B. Marcotte.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

---

(2020-05-136)

Rejet de la soumission reçue dans le cadre de l'appel d'offres No 20GN19 pour la fourniture et installation de conteneurs modifiés au parc de la Voie maritime (PVM)

CONSIDÉRANT QUE la ville a procédé au lancement de l'appel d'offres public no 20GN19 le 21 avril 2020;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'à l'ouverture des soumissions le 14 mai 2020, la ville a reçu une (1) soumission;

CONSIDÉRANT QUE la soumission reçue de SM Construction inc. est au montant de 114 866,92 \$ tandis que l'estimé budgétaire est au montant de 48 864,38 \$;

CONSIDÉRANT QU'il est recommandé de rejeter la soumission reçue, de revoir le devis et de repartir en appel d'offres.

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoin  
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

DE REJETER la soumission reçue à la suite de l'appel d'offres no 20GN19 ayant pour objet la fourniture et installation de conteneurs modifiés au parc de la Voie maritime (PVM);

D'AUTORISER la chef de la Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2020-05-137)

Désignation d'un maire suppléant

ATTENDU QU'en vertu de l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le conseil désigne, pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant;

ATTENDU QUE lors de sa séance ordinaire du 11 novembre 2019, le conseil a, par l'adoption de sa résolution n° 2019-11-352, désigné la conseillère France Désaulniers à titre de mairesse suppléante pour la période s'étendant du 1<sup>er</sup> décembre 2019 au 31 mai 2020;

ATTENDU QU'il y a lieu de désigner un nouveau maire suppléant pour la période s'étendant du 1<sup>er</sup> juin au 30 novembre 2020;

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoin  
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

DE DÉSIGNER la conseillère France Désaulniers à titre de mairesse suppléante pour la période s'étendant du 1<sup>er</sup> juin au 30 novembre 2020.

Votent pour : Le maire P. Brodeur et les conseillers F. Le Chatelier, P. Glorieux, J. Bourgoïn, D. Bowles et F. Désaulniers.

Votent contre : Les conseillers B. Rodrigue et L. Blancquaert et B. Marcotte.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

---

(2020-05-138)

Demande d'aide financière de la Société d'histoire Mouillepiéd

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif culturel s'est réuni le 29 avril 2020, et qu'à cette occasion, les représentants de la Société d'histoire Mouillepiéd ont présenté leur projet d'exposition planifié pour 2021, et leurs demandes de soutien financier;

CONSIDÉRANT QUE le comité a jugé opportun d'accorder une partie de ces demandes, cette aide financière devant servir principalement à acquérir du matériel, ainsi qu'à couvrir les frais du vernissage de l'exposition

Il est proposé par le conseiller David Bowles  
appuyé par la conseillère France Désaulniers

QUE soit accordée une aide à la Société d'histoire Mouillepiéd une aide financière de 1550 \$ et la gratuité pour utiliser le hall d'entrée du centre multifonctionnel ainsi que la location gratuite de la grande salle du centre multifonctionnel pour le vernissage de l'exposition.

IMPUTATION BUDGÉTAIRE : 02-111-00-971

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2020-05-139)

Remplacement et nomination d'un membre élu à la Commission du budget, des finances et de l'administration de l'Agglomération

CONSIDÉRANT l'importance du dossier des finances de l'agglomération pour l'économie de la ville de Saint-Lambert;

CONSIDÉRANT les conséquences de la pandémie sur les finances de la Ville de Saint-Lambert;

CONSIDÉRANT QUE la mairesse de Longueuil participera activement, à titre de membre, à l'ensemble des travaux de la Commission;

CONSIDÉRANT l'intérêt du conseiller Philippe Glorieux à siéger à la Commission du budget, des finances et de l'administration de l'Agglomération de Longueuil;

Il est proposé par le conseiller David Bowles  
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

QUE Monsieur Philippe Glorieux, conseiller de la Ville de Saint-Lambert, soit désigné membre de la Commission du budget, des finances et de l'administration de l'agglomération de Longueuil, en remplacement de Monsieur David Bowles;

ET QUE cette nomination soit effective en date de ce jour.

Votent pour : Le maire P. Brodeur et les conseillers F. Le Chatelier, P. Glorieux, J. Bourgoïn, D. Bowles et F. Désaulniers.

Votent contre : Les conseillers B. Rodrigue et L. Blancquaert et B. Marcotte.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

---

Dépôt du procès-verbal de la séance du 18 mars 2020 du comité consultatif d'urbanisme

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la séance du 18 mars 2020 du comité consultatif d'urbanisme.

---

(2020-05-140)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 441, rue Osborne (district 4)

Conformément à l'article 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2), le conseiller Bernard Rodrigue dénonce un conflit d'intérêts et s'abstient de participer aux délibérations et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celui-ci.

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 30 avril 2020;

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux  
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant pour objet la transformation de la façade de la maison unifamiliale située au 441, rue Osborne aux conditions suivantes:

- L'option 1 doit être retenue pour le choix des garde-corps et des mains courantes;
- Les marches et le palier de la galerie doivent être plus épais;
- La pierre naturelle présente sur la façade principale du bâtiment ne doit pas être teinte;
- La fondation de la galerie et du bâtiment principal ne doivent pas être recouvert de crépi de couleur gris foncé mais doit conserver sa couleur d'origine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2020-05-141)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 136, rue Lespérance (district 6)

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 30 avril 2020;

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux  
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant pour objet la transformation de la façade de la maison unifamiliale située au 136, rue Lespérance aux conditions suivantes:

- Les nouvelles fenêtres à l'étage doivent être de modèle à guillotine ou de modèle à battant avec un meneau horizontal central;
- Les nouvelles fenêtres à l'étage doivent être de couleur pâle, soit blanc, crème ou beige;
- Les fenêtres du rez-de-chaussée doivent être peintes de la même couleur que les nouvelles fenêtres à l'étage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2020-05-142)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 425, place Saint-Thomas (district 3)

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 30 avril 2020;

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux  
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant pour objet la transformation de la façade de la maison unifamiliale située au 425, place Saint-Thomas à la condition suivante:

- Le revêtement au niveau du pignon donnant sur la façade avant du bâtiment doit être un clin de bois posé à l'horizontale dans la même teinte que le bardeau de cèdre initialement proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2020-05-143)

Projet pilote - potagers en cours avant

CONSIDÉRANT QU'en période de pandémie, des citoyens désirent faire leur potager;

CONSIDÉRANT QUE l'interdiction de faire des potagers en cours avant peut restreindre certains citoyens dont l'avant du terrain est propice à la culture;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a l'intention de permettre les potagers en cours avant dans la future réglementation;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire permettre ces potagers à titre de projet pilote;

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers  
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

D'AUTORISER le service de l'urbanisme à lancer un projet pilote permettant les potagers en cours avant pour la saison estivale 2020;

D'AUTORISER les potagers en cours avant dans le cadre de ce projet pilote aux conditions suivantes :

- Le potager doit être à une distance minimale de 0,6 m d'une ligne avant, sans être à moins de 2 m d'un trottoir, d'une bordure de rue et à moins de 1 m des autres lignes de terrain;
- La superficie maximale pour le potager en cour avant est de 10 mètres carrés;
- La hauteur des plantations et des supports, tuteurs ou autres, ne doit pas excéder 1 m dans la cour avant;
- Le niveau du sol existant ne doit pas être augmenté;
- Les bacs de plantation sont autorisés, ils doivent être amovibles si la ville ne va pas de l'avant, suite au projet pilote;
- Aucun produit du potager ne doit être étalé ou mis en vente;
- Le potager doit être bien entretenu et exempt de mauvaises herbes;
- Seul un tuteur, support pour plantes, grillage, filet et treillis en bois, métal, plastique ou cordage est autorisé comme une structure amovible.

ET qu'un rapport d'évaluation de ce projet pilote soit préparé par le Service du Génie, après la la saison estivale 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

#### Seconde période de questions (une heure)

Cette période de questions débute à 20 h 28 et se termine à 21 h 18. En raison de la pandémie de la COVID-19, le directeur général lit une partie des questions écrites du public. Le maire ainsi que les conseillers et conseillères concernés répondent verbalement à ces questions.

---

#### Tour de table des membres du conseil

Un tour de table à l'occasion duquel les membres du conseil s'expriment à tour de rôle sur différents sujets a lieu de 21 h 18 à 21 h 40.

---

#### Levée de la séance

Le maire procède à la levée de la séance à 21 h 42.

---

---

Pierre Brodeur  
Maire

---

Hélène Simoneau  
Greffière